

Plan Local d'Urbanisme

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Après le diagnostic du territoire, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (**PADD**) est élaboré. Le PADD est un document essentiel du Plan Local d'Urbanisme, proposant une vision de l'**aménagement sur le long terme**. Concrètement, le PADD définit les orientations en matière des **transports**, d'**habitat**, d'**espaces verts**, d'**équipement**, etc. en prenant en compte les **spécificités de la commune** et en s'inscrivant dans une démarche de **développement durable**.

Légende

- Préserver les espaces naturels
- Préserver l'espace agricole
- Préserver les espaces de loisirs
- Préserver la trame bleue (ru et mares)
- Protéger le Rouillon et ses abords
Valoriser ces espaces, notamment en créant une piste cyclable longeant le Rouillon
- Préserver et valoriser la trame verte au sein des espaces urbains
- Préserver les espaces paysagers et de loisirs
- Permettre l'installation de dispositifs d'énergies renouvelables
- Accompagner le développement de Courtaboeuf en cohérence avec les communes voisines
Repenser l'aménagement pour une meilleure qualité et lisibilité économique
- Circonscrire le développement urbain dans les limites actuelles
Préserver la spécificité de chaque secteur
- Conforter la structure commerciale et de services dans le centre bourg
- Assurer le maintien et les possibilités d'évolution des équipements
- Poursuivre le maillage du territoire grâce à la réalisation de liaisons douces entre les différents noyaux urbains du territoire et en lien avec les communes limitrophes